

POLITIQUE « RÈGLE DE DEUX »

Introduction

Le club de soccer Lévis-Est a créé la présente politique afin de toujours protéger les jeunes athlètes, ainsi que les éducateurs. Cette politique est basée sur le [Guide pour la sécurité de Soccer Canada](#).

Objectif

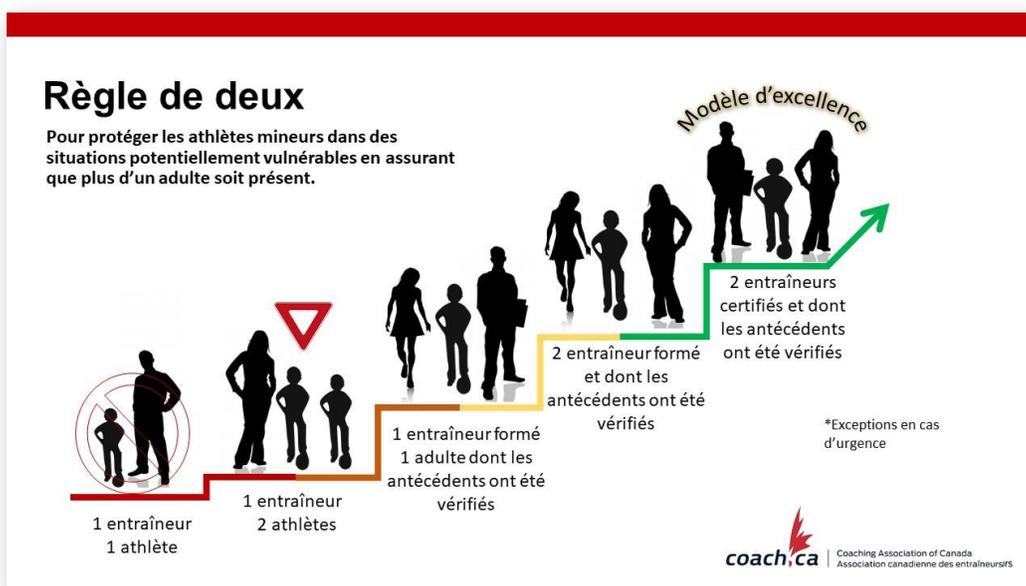
La Règle de deux sert à protéger les athlètes mineurs dans des situations où ils pourraient être potentiellement vulnérables en veillant à ce que plus d'un adulte soit présent. Les situations vulnérables peuvent inclure des réunions à huis clos, des voyages ou des environnements d'entraînement.

Les obligations

Il y aura toujours deux éducateurs vérifiés et formés ou certifiés avec un athlète, surtout un athlète mineur, dans une situation potentiellement vulnérable. Ceci signifie que toute interaction individuelle entre un éducateur et un athlète doit avoir lieu à portée de voix et en vue du deuxième éducateur, à l'exception des urgences médicales. Dans le cas où des éducateurs vérifiés et formés ou certifiés ne sont pas disponibles, un bénévole, un parent ou un adulte vérifié peut aussi être recruté.

L'approche

Le diagramme suivant illustre « l'approche en escalier » de la Règle de deux de Soccer Canada. Alors que le « Modèle d'excellence » est l'environnement préféré, on ne s'attend pas à ce qu'il soit atteint en tout temps. Les alternatives présentées, même si elles augmentent le risque, sont acceptables et seraient considérées comme conformes à la Règle de deux. L'interaction individuelle entre un entraîneur et un athlète avec une autre personne présente, telle que représentée à l'échelon le plus bas du diagramme, doit être évitée en toutes circonstances.



Voyages d'équipes

1. Un éducateur (peu importe le sexe) ne doit pas partager une chambre d'hôtel ou partager une place pour dormir avec un jeune athlète, excepté si l'éducateur est le parent ou le tuteur de l'athlète.
2. Les éducateurs, gérants ou parents bénévoles responsables du voyage, doivent avoir passé par le processus de vérification des antécédents judiciaires avec le Club de soccer Lévis-Est.
3. Quand l'athlète voyage seul avec un éducateur pour une compétition, l'athlète doit absolument avoir rempli et remis au Club de soccer Lévis-Est le formulaire de consentement des parents.

Vestiaires

1. Les athlètes doivent être supervisés. Un éducateur ne doit jamais être seul dans les vestiaires avec les athlètes, la « règle de deux » doit être mise en place pour ces situations.
2. Pour les vestiaires féminins : il est nécessaire encore une fois d'utiliser la « règle de deux ». L'idéal est d'avoir deux personnes responsables féminines. Lorsque ce n'est pas possible, il peut avoir un éducateur et une éducatrice. Par contre, l'éducateur n'entrera pas dans le vestiaire lors des changements, mais restera tout près du vestiaire.
3. Nous ne recommandons pas les vestiaires mixtes.
4. L'utilisation de téléphone cellulaire pouvant enregistrer ou prendre des photos est proscrit dans les vestiaires. Si l'appareil doit être utilisé, celui-ci doit être utilisé à l'extérieur du vestiaire.



5. Excepté pour les équipes de petites catégories (U4 à U7), nous n'encourageons pas les parents à entrer dans les vestiaires. Si un parent doit absolument entrer dans les vestiaires (blessures ou besoin d'assistance) le parent doit avertir les éducateurs. Dans les cas où les parents sont acceptés dans les vestiaires, les éducateurs peuvent demander aux parents de quitter une courte période pour que les éducateurs puissent faire une intervention auprès des jeunes avant et après une activité soccer! En général, un parent doit entrer dans un vestiaire seulement quand les jeunes ont au minimum un chandail et un short d'enfilés.

Les bonnes pratiques

- Encourager les parents à soutenir de façon appropriée la participation de leur enfant
- Permettre aux parents d'observer les entraînements
- Voir à ce qu'aucun éducateur ou bénévole n'invite d'athlète dans sa maison sans permission du parent ou du tuteur de l'athlète
- Voir à ce qu'aucun athlète ne voyage dans le véhicule d'un éducateur ou bénévole sans la présence d'un autre adulte ou athlète, à moins d'en avoir obtenu la permission écrite du parent
- Lors des voyages et rencontres privées où plus d'un adulte est présent, un des éducateurs ou bénévoles doit être idéalement du même sexe que les athlètes présents
- Lors des voyages de plus d'une journée, regroupez les athlètes par sexe et par âge.

Nous acceptons de nous conformer à la « Règle de deux » pour la protection des jeunes athlètes du Club de soccer Lévis-Est

Patrick Béland

Président du Conseil d'administration